

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

- I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- II. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2023
- III. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS, RELEVÉ DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE ET AVENANTS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- IV. COMPTE RENDU DES VIREMENTS DE CRÉDITS DU BUDGET PRINCIPAL CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION N°2023/06/19/18 « BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023 – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 »
- V. DÉLIBÉRATIONS (Cf tableau ci-après)



COMMISSIONS ET RAPPORTEURS	NUMÉROS	DÉLIBÉRATIONS
Monsieur le Maire	2023/09/18/01	Séisme de septembre 2023 – Soutien de la Ville de Gradignan au peuple Marocain.
Monsieur LATOUR « ÉCONOMIE – EMPLOI – RESSOURCES HUMAINES »	2023/09/18/02 2023/09/18/03 2023/09/18/04 2023/09/18/05 2023/09/18/06 2023/09/18/07 2023/09/18/08	Personnel communal – Recours à des contrats d'apprentissage. Personnel communal – Conservatoire de musique – Modification du tableau des effectifs – Renouvellement des contrats de travail des professeurs pour l'année scolaire 2023/2024. Personnel communal – Contrat de Chargé(e) de communication. Personnel communal – Contrat de Gestionnaire des Marchés Publics. Personnel communal – Contrat de Directeur/trice du Théâtre des Quatre Saisons. Personnel communal – Modification de la liste des logements de fonction et des emplois communaux. Personnel communal – Mandat spécial pour un déplacement d' élu dans le cadre d'un partenariat avec le territoire de Galway (Irlande).
Monsieur LECUYER « FINANCES – MARCHÉS PUBLICS »	2023/09/18/09 2023/09/18/10	Budget principal 2023 – Décision modificative n°1. Avenant à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales entre la Préfecture de la Gironde et la Commune de Gradignan – Autorisation.
Monsieur FABIA « ESPACES PUBLICS – PAYSAGES NATURELS »	2023/09/18/11	Réalisation d'ouvrages de compétence communale dans le cadre du Plan marche métropolitain – Fonds de désencombrement des trottoirs – Contrat de co-développement 5 – Fiche n°25.